



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :

Le règlement «**RÈGLEMENT NUMÉRO 414-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE RELATIF À LA ZONE AGRICOLE SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE JOLIETTE NUMÉRO 389-2015** » a été adopté le 12 juillet 2016.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut s'adresser à le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Joliette au 632, rue de Lanaudière à Joliette.

Donné à Joliette ce 18^e jour de juillet deux mille seize.



Jacques Bussièrès, directeur général et secrétaire-trésorier



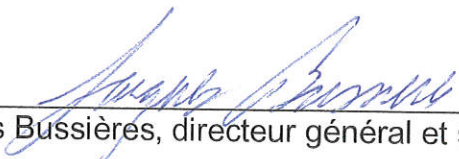
AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :

Le règlement « **NUMÉRO 415-2016 ÉDICTANT LE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MRC DE JOLIETTE** » a été adopté le 12 juillet 2016.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut s'adresser à le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Joliette au 632, rue de Lanaudière à Joliette.

Donné à Joliette ce 19^e jour de juillet deux mille seize.



Jacques Bussi res, directeur g n ral et secrétaire-tr sorier